



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE DU SPIP 57 DU 23/07/2015

Madame la Présidente,

Nous allons aborder ce jour la situation RH de notre service départemental ainsi que les réorganisations de service qui doivent en découler.

Nous regrettons que cela se produise si tardivement, laissant les agents du service dans l'incertitude quand à leur situation professionnelle au 1er Septembre 2015.

Nous tenons à vous rappeler **l'interrogation voire la désillusion de l'ensemble des agents du SPIP 57 au sujet de l'enquête administrative** dont nous avons fait l'objet au 1er trimestre 2015. Les agents en attendaient beaucoup afin de trouver des solutions que ce soit sur le plan de la communication entre agents et cadres, mais aussi de l'organisation du service, résoudre certains conflits et ramener de la sérénité. Nous savons que vous avez eu une restitution de cette enquête par notre DI adjointe, Mme BRUNELLE, mais qu'en est-il des agents?

Certains souhaitaient pouvoir discuter du contenu du rapport qu'ils trouvent partial, subjectif voire parfois erronné. Cette restitution avait été promise au préalable de l'enquête. Un mois et demi après la diffusion des rapports, RIEN!!!

Nous vous alertons que cette situation est mal vécue. Ajoutée au climat délétère qui s'est installé dans notre service depuis de nombreux mois, la rentrée ne s'annonce pas des plus sereines!!!

Nous découvrons dans **une note de service datée du 13 Juillet 2015**, l'abandon de la validation systématique des rapports par les cadres de l'antenne de Metz en raison de la charge de travail qu'elle représente. Nous nous interrogeons sur le fait qu'elle ne concerne que l'antenne de Metz.

Quid de l'harmonisation des pratiques professionnelles au niveau départemental?

Il s'agit d'une des nombreuses préconisations de l'enquête administrative.

Nous rappelons que cette enquête n'a aucune valeur juridique opposable, ne se définissant que par défaut: il ne s'agit pas d'une enquête administrative disciplinaire, ni d'une inspection par un service extérieur, ni d'un audit par un service habilité.

Cette note vient en contradiction de la circulaire du 16/12/2011 qui imposait cette validation.

En ce sens, **serait-il possible d'envisager de contredire la note de la DAP du 27/01/2011, imposant l'affectation nominative des dossiers, en cas de surcharge de travail pour les agents?**

Cette décision est-elle un préalable à une réflexion sur la revalorisation du statut des CPIP à un niveau plus élevé? Nos syndicats y sont plutôt favorables...

Qu'en est-il du pôle milieu fermé qui risque déjà de se retrouver sans cadre présent, au sein

de la maison d'arrêt? S'ils ne soumettent plus leurs rapports à la hiérarchie de notre service, ne vont-ils pas être livrés à eux-mêmes? Cette situation n'est pas entendable, car certes, nous n'avons pas de DPIIP pour remplacer celui qui est en place et a obtenu une promotion, mais nous avons tout de même 4 cadres sur Metz.

Enfin nous souhaitons porter votre attention sur la prise en charge des stagiaires et élèves des promotions 19 et 20 qui vont arriver sur notre service.

Leur nombre va battre des records jamais connus.

Il est donc primordial de les accueillir dans de bonnes conditions tant matérielles (bureaux, ordinateurs, téléphones...) que professionnelles (progression dans la prise en charge de dossier, disponibilité organisée des tuteurs...).

Nous faisons le constat depuis plusieurs années d'un fossé entre tuteurs et hiérarchie du service, ne favorisant pas une bonne prise en charge pédagogique des futurs professionnels. Ce fossé conduisant à un isolement et une évaluation difficiles.

Il est inacceptable que cette situation perdure.

Nous vous proposons d'envisager des binômes CPIP/DPIIP dans leur prise en charge afin de perfectionner leur accompagnement, les évaluations et la communication durant les stages.

Nous regrettons Madame la Présidente, que le comité technique dans notre service, ne soit pas une instance de consultation, discussion et négociation préalable des nouvelles organisations de service (cf la note du 13/07/2015 qui aurait pu être l'occasion de consulter les agents) comme cela le devrait mais davantage une chambre d'information à sens unique. Nous attendons de ce CT qu'il soit constructif et nous permette de rassurer les agents sur l'organisation du service à la rentrée.

Les représentants du personnel du SPIP 57

Béregère COLIN pour le SNEPAP

Eve EVRARD, Sabine GARROT et Sandra GUSTIN pour la CGT